

Communiqué de presse du 10 mai 2020

Le vote de la Loi d'Urgence Sanitaire annule l'accueil des enfants ukrainiens

C'est une triste première en 27 années pour l'association humanitaire « Les Enfants de Tchernobyl » : les enfants ukrainiens ne pourront pas séjourner en France cet été.

A ce jour, l'accueil du second groupe estival composé d'enfants russes programmé du 2 au 23 août est maintenu.

Votée par l'Assemblée nationale le samedi 9 mai, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire impose une quatorzaine à tout voyageur qui entre sur le territoire français, à l'exception de ceux en provenance de l'Union européenne, de la zone Schengen ou du Royaume-Uni.

C'est avec une grande tristesse et le cœur gros que le conseil d'administration de l'association a pris acte de cette nouvelle disposition. Elle engendre de fait l'annulation de l'accueil des 77 invités ukrainiens dans les familles d'accueil domiciliées dans 6 départements du nord-est de notre pays.

Cette annulation arrive au pire moment pour ces enfants. Durant 3 semaines, ils viennent de subir les retombées de fumées radioactives dues aux gigantesques incendies qui se sont produits sur les territoires contaminés proches de Tchernobyl.

Plus de 34 ans après l'explosion du réacteur de Tchernobyl la catastrophe se poursuit.

En relation avec des équipes scientifiques et médicales, l'association humanitaire alsacienne « Les Enfants de Tchernobyl » continue d'apporter les preuves de l'intérêt des séjours en France des enfants vivant dans les territoires contaminés.

En 2019, avec 500 membres et un budget de 245 000 euros (sans subvention), l'association était au niveau international la seconde structure indépendante la plus importante d'aide aux victimes de Tchernobyl, derrière la fondation irlandaise « Chernobyl Children International ».

Depuis 1993, elle a organisé plus de 300 projets, en particulier l'accueil en France de 57 groupes d'enfants ukrainiens ou russes (4879 accueils d'enfants).

L'association lance un appel aux dons pour financer de l'alimentation non contaminée à ces enfants privées de leurs vacances françaises. Ces dons comme les adhésions à l'association donnent droit à une réduction de l'impôt sur les revenus de 66%.

Il est également possible de soutenir l'association en achetant tout au long de l'année les traditionnels œufs en bois peints d'Ukraine.

Informations : Association LES ENFANTS DE TCHERNOBYL

14 rue des Dahlias 68740 ROGGENHOUSE (France)

lesenfantsdetchernobyl@gmail.com

www.lesenfantsdetchernobyl.fr

<https://www.facebook.com/lesenfantsdetchernobyl>

Tel : 06 73 15 15 81